

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MAI 2014

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Benjamin BARDON  
Mme Aline BLANC  
Mme Agnès BOËL-MURÉ  
Mme Audrey COUDERC  
M. Sylvain DURET  
M. Bernard-Paul EMINET  
M. Henri GRIMONET  
M. Luc LEGER  
M. Paul MERCY  
M. Patrick NOEL-LARDIN  
Mme Annick POUPENEY  
M. Géraud RENAUDIN  
Mme Catherine SENFT  
M. Jean SZLAPKA

Membres Excusés :

Néant

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 19h45  
Secrétaire de séance : Sylvain DURET

## 1. DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mme Annick CHEVALIER indique que la commune a adhéré au service de prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de gestion de la Savoie le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2013, le conseil municipal est sollicité pour décider de son éventuel renouvellement.

Mme Annick CHEVALIER effectue la lecture complète de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à l'assemblée afin que chaque élu puisse prendre connaissance de son contenu.

La cotisation annuelle est fixée à 100,00 Euros pour les collectivités employant moins de 10 agents, ce qui est le cas de la commune de *Saint Alban de Montbel*.

Mme Annick CHEVALIER propose que M. Stéphan GRANON, agent communal, soit le nouveau référent prévention en remplacement de Mme Martine MARTIN. Il sera alors agent de prévention de la commune.

M. Stéphan GRANON, étant employé à temps partiel sur les communes de *Saint Alban de Montbel* et d'*Ayn*, il sera également agent de prévention sur la commune d'*Ayn*. A ce titre, une participation de 50% sera demandée à la commune d'*Ayn* pour financer une partie du coût de sa formation.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la proposition de renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le renouvellement de cette convention est donc voté à l'unanimité. La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ANNEES 2013 ET 2014 POUR L'ASSOCIATION « LA TIRELIRE DES ST ALBAMBINS »**

---

Mme Annick CHEVALIER indique que la commune est sollicitée, comme chaque année, pour accorder une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école de *Saint Alban de Montbel*, « *La tirelire des St Albambins* ».

Mme Audrey COUDERC et M. Sylvain DURET rappelle au conseil municipal que cette association a pour objectif de rassembler des fonds destinés à financer l'achat de matériels pour l'école ou des sorties scolaires, culturelles ou sportives, pour les élèves de notre commune.

Mme Annick CHEVALIER indique que cette subvention, n'avait pas été votée en 2013 et demande donc au conseil municipal de délibérer sur la délivrance d'une subvention pour l'année 2013 et d'une seconde pour l'année 2014. Le montant proposé est fixé à 2.000,00 Euros par année.

**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le versement des deux subventions de 2.000,00 Euros, pour les années 2013 et 2014, est donc voté à l'unanimité.

## **3. DELIBERATION POUR LES INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE**

---

Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal que la Trésorerie de *Pont-de-Beauvoisin* peut délivrer des conseils et un soutien dans le domaine de la gestion financière de la commune.

Ce service est accessible moyennant le versement par la collectivité d'une indemnité à la trésorière, sur la base d'un barème national, établi selon le nombre d'habitants de la commune.

Le coût annuel pour la commune de *Saint Alban de Montbel* serait de 332,98 Euros.

Cette prestation pourrait notamment prévoir une analyse des finances de la commune sur les trois dernières années, avec présentation par la trésorière en conseil municipal, et une prospective pour les années à venir. Les élus souhaitent notamment avoir une bonne connaissance des moyens financiers de la commune pour gérer au mieux les projets à mener sur le mandat en cours.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la décision de solliciter ce service : « Pour » ou « Contre ».

**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 1**

Les indemnités au comptable sont donc votées à la majorité du conseil. La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **4. DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

---

M. Luc LEGER rappelle au conseil municipal les procédures en cours pour la réservation et la gestion de la salle polyvalente *François CACHOUD* puis propose leur modification comme suit :

Procédure de réservation

- Mise en place d'un agenda électronique sur le nouveau site internet de la commune pour consulter les disponibilités
- Formulaire de pré-réservation à compléter en ligne sur le site internet de la commune ou en se rendant en mairie

- A l'occasion d'un rendez-vous fixé avec le régisseur, les personnes souhaitant réserver la salle polyvalente déposent leur dossier de réservation : document de réservation complété et signé, chèque de caution, chèque d'acompte, copie de la pièce d'identité et attestation d'assurance responsabilité civile du preneur. La réservation ne sera effective que lorsque le dossier de réservation sera complet.
- Une fois la réservation validée, Mme Martine MARTIN, secrétaire de mairie, sera chargée de la mise à jour de l'agenda électronique

Procédure de remise des clés et de restitution de la salle polyvalente :

- La remise des clés de la salle polyvalente s'effectuera le jeudi ou le vendredi précédent le week-end de location, à l'occasion d'un rendez-vous convenu avec Mme Luciana TECHER. A cette occasion un inventaire complet du matériel mis à disposition sera effectué par les deux parties grâce à la nouvelle fiche d'inventaire ainsi qu'une vérification de l'état général de la salle proposée à la location.
- La restitution s'effectuera le lundi matin avec Mme Luciana TECHER. Une vérification de l'inventaire du matériel et de l'état général de la salle (propreté et absence de dégradation) sera de nouveau réalisée par les deux parties. Mme Luciana TECHER invite ensuite le locataire à passer en mairie pour régler le solde de la location et récupérer le chèque de caution sous 10 jours. En cas de problème, Mme Luciana TECHER doit rapidement faire remonter l'information, via la fiche d'inventaire, aux élus concernés : M. Luc LEGER ou M. Paul MERCY. Il est indiqué que dorénavant la mise à disposition des bouteilles de gaz est comprise dans la location de la salle polyvalente.

M. Luc LEGER fait ensuite la lecture complète du projet de règlement intérieur.

Dans ce projet le montant de la caution reste fixé à 600.00 Euros. Après un échange de point de vue entre élus, le montant de la caution est finalement fixé, dans le projet de règlement intérieur, à 800.00 Euros.

Les tarifs de location de la salle polyvalente restent identiques à ceux pratiqués actuellement.

M. Benjamin BARDON demande s'il est envisageable de les relever pour générer d'avantage de recettes.

M. Luc LEGER répond que les locations de la salle sont aujourd'hui trop peu nombreuses et que la salle polyvalente est, de son point de vue, sous-exploitée en locations payantes. Il ne lui paraît donc par opportun de majorer les tarifs de location. Il serait en revanche souhaitable d'engager des actions pour augmenter le nombre de locations payantes chaque année. A ce titre M. Luc LEGER précise qu'un nouveau tarif est proposé pour une seule journée, la location se faisant jusqu'à présent uniquement par week-end entier.

M. Luc LEGER indique ensuite à l'assemblée le montant des acomptes demandés pour valider une réservation. Mme Annick POUPENEY et Mme Audrey COUDERC jugent ces montants trop faibles et pas assez dissuasifs pour éviter les annulations de dernières minutes. La proposition est faite de majorer le montant de l'acompte à 30% du prix de la location. Un débat s'en suit à ce sujet entre les élus.

Le montant des tarifs et des acomptes est finalement fixé comme suit :

#### Résidents de la commune

		PRIX	ACOMPTE A LA RÉSERVATION
WEEK-END	Petite salle et cuisine	110,00 €	XX,00 € ?
	Grande salle et cuisine	220,00 €	XX,00 € ?
	Les 2 salles et cuisine	275,00 €	XX,00 € ?

#### Extérieurs à la Commune

		PRIX	ACOMPTE A LA RÉSERVATION
WEEK-END	Petite salle et cuisine	220,00 €	XX,00 € ?
	Grande salle et cuisine	500,00 €	XX,00 € ?
	Les 2 salles et cuisine	600,00 €	XX,00 € ?

M. Luc LEGER rappelle qu'en cas d'annulation dans les deux semaines qui précèdent la location, l'acompte versé n'est pas remboursé au preneur.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la validation de la nouvelle procédure de réservation et de gestion de la salle polyvalente *François CACHOUD*, ainsi que les documents qui les régissent : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ces nouvelles procédures, ainsi que les documents qui les régissent, sont donc votées à l'unanimité.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

---

### Services de cantine et garderie périscolaires :

Mme Annick CHEVALIER rappelle la procédure en cours pour la vente des tickets de cantine/garderie et le mode d'inscription des enfants. Il est en outre souligné que les nouveaux élus ont assuré depuis les élections municipales les permanences de vente de tickets de cantine/garderie le samedi matin de 11h à 12h, y compris durant les vacances scolaires.

Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal d'un incident ayant eu lieu le lundi 12 Mai 2014 : un enfant a été déposé à l'école avec son panier repas car ses parents ne l'avait pas inscrit au service de cantine. Aucune demande préalable n'a été faite en ce sens aux services de la mairie ou à Mme le Maire.

L'inscription à la cantine n'ayant pas été effectuée pour la semaine, la famille avait également l'intention de procéder ainsi pour tous les autres jours de la semaine.

Mme le Maire rappelle que le cadre réglementaire et juridique des services de cantine/garderie ne permet pas ce type de dérive tant sur le plan de la responsabilité des élus que sur le plan des règles d'hygiène et de sécurité.

A titre tout à fait exceptionnel, un accord a été trouvé avec cette famille uniquement pour le repas du lundi 12 Mai 2014 avec Mme Pascale CLARAZ, directrice de l'école, qui a pris l'enfant sous sa responsabilité. Toutefois il a été demandé à la famille de trouver une autre solution pour les autres jours de la semaine.

Un courriel d'avertissement et de rappel des règles des services périscolaires a été adressé à la famille concernée.

L'ensemble du conseil municipal apporte son soutien à Mme Annick CHEVALIER sur cette décision et souhaite que les règles d'inscription et de gestion des services de cantine et de garderie périscolaire soient respectées.

### Etude financière sur la commune de *Saint Alban de Montbel* :

Mme Annick CHEVALIER informe le conseil municipal que l'A.S.A.D.A.C. (*L'Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux collectivités*) propose des études financières mais que ce type de prestation reste payant.

La trésorerie, au titre des indemnités au conseil de comptable, peut également fournir ce service. Les indemnités au comptable ayant été votées à la majorité du conseil précédemment, nous allons rapidement solliciter ce service afin d'avoir un état des lieux précis de la situation financière de la commune.

Mme Annick CHEVALIER fait part de son inquiétude au regard de la baisse constatée des recettes sur le budget 2014 et pour les années à venir.

### Subventions aux associations :

Mme Annick CHEVALIER rappelle au conseil municipal les habitudes de la précédente mandature dans ce domaine : les subventions étaient votées en fin d'année en fonction de l'enveloppe disponible et étaient accordées à des associations nationales (ex : « *Papillons Blancs* », Lutte contre le cancer ...).

Pour les associations locales, qui sollicitaient une subvention auprès de la commune, seul le prêt de la salle polyvalente à titre gratuit était proposé.

La commune de *Saint Alban de Montbel* est aujourd'hui sollicitée par l'association « Il était une fois un lac » dans le cadre de l'organisation de son festival annuel des « Monts et Merveilles ». Pour cette raison Mme Annick CHEVALIER souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur le mode d'attribution des subventions aux associations locales ou nationales.

M. Henri GRIMONET indique qu'à sa connaissance la plupart des communes environnantes donnent principalement aux associations locales.

M. Paul MERCY souhaite souligner qu'il est important pour une association de savoir si elle peut compter sur une subvention, même petite, chaque année.

M. Géraud RENAUDIN précise que de son point de vue les subventions ne doivent pas être pérennisées car il ne serait pas bon que cela soit considéré comme un acquis pour les associations.

Mme Annick POUPENEY indique que selon elle 5 à 6 associations locales seraient susceptibles de demander des subventions à la commune de *Saint Alban de Montbel*.

M. Sylvain DURET propose d'accorder aux associations locales soit une subvention, soit le prêt de la salle polyvalente à titre gratuit.

Finalement Mme Annick CHEVALIER demande au conseil municipal de valider le changement de système, favorisant plutôt les associations locales. Les élus s'expriment favorablement en ce sens. Le montant des subventions sera défini en fin d'année selon les demandes enregistrées au cours de l'année 2014 et en fonction du montant disponible.

#### **Demande l'association C.E.S.A.M. :**

Mme Annick CHEVALIER dresse au conseil municipal une rapide présentation des activités de l'association C.E.S.A.M. (Centre d'Enseignement Sur les Arts et la Musique) qui promeut notamment la pratique la musique dans l'Avant Pays Savoyard.

Son président a adressé à notre commune une demande pour disposer de la petite salle polyvalente chaque jeudi de 17h à 20h pour la tenue de cours de chant et d'expression corporelle.

Globalement le conseil municipal n'est pas opposé à cette demande mais constate toutefois qu'il ne reste quasiment plus de créneaux horaires disponibles pour d'autres manifestations ponctuelles, notamment organisées par la municipalité de notre commune.

Un débat entre les élus s'en suit sur la forte occupation de la salle polyvalente par les associations durant les jours de la semaine et par répercussion de la faible disponibilité pour d'autres activités.

Il est convenu que dorénavant les conventions de mise à disposition au profit des associations culturelles ou sportives devront prévoir une clause mentionnant que la commune de *Saint Alban de Montbel* reste prioritaire pour l'occupation de la salle polyvalente en cas de conflit d'intérêt ponctuel entre les parties.

Annick CHEVALIER et plusieurs autres élus souhaitent demander aux associations qui disposent de la salle polyvalente pour leurs activités, une contribution pour participer aux frais de fonctionnement (électricité, chauffage ...)

## **6. COMPTE RENDU DE REUNIONS**

---

#### **C.C.L.A. - Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :**

Mme Annick CHEVALIER vérifie auprès des membres du conseil municipal que chacun a bien reçu le compte rendu du dernier conseil communautaire et rappelle les noms du nouveau président, des cinq vice-présidents et de l'ensemble des commissions de la C.C.L.A.

Les élus du conseil municipal sont ensuite sollicités pour participer à certaines commissions de la communauté de commune.

Aucun conseiller municipal de *Saint Alban de Montbel* ne se porte candidat pour participer à l'une des commissions de la communauté de commune, exception faite des trois conseillers communautaires, Mme Annick CHEVALIER, M. Henri GRIMONET et M. Sylvain DURET qui en font d'ores et déjà partis.

#### **Commission « affaires scolaires et jeunesse » :**

M. Sylvain DURET informe les membres du conseil municipal des dossiers pris en charge par la commission « affaires scolaires et jeunesse » et plus particulièrement sur les deux projets programmés pour la rentrée scolaire 2014/2015 : la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des services périscolaires de cantine et de garderie.

Concernant la réforme des rythmes scolaires deux réunions importantes doivent se tenir dans les prochains jours : l'une avec les délégués de parents d'élèves et les enseignants de l'école de *Saint Alban de Montbel*, l'autre avec les élus des communes d'*Ayn*, de *Dullin* et de *Lépin*.

A l'issue de ces deux réunions une décision devra être prise sur ce dossier. A ce stade, la commission « affaires scolaires et jeunesse » est favorable à une demande de report de la mise en œuvre, jugeant que les conditions matérielles, financières et réglementaires ne sont pas rassemblées pour donner satisfaction aux familles de la commune.

Une solution alternative devra toutefois être préparée en cas de refus du report de la mise en œuvre par la préfecture et l'académie.

Concernant le logiciel de gestion des services périscolaires de cantine et de garderie, deux devis ont été rassemblés et comparés. A priori le choix se portera sur celui de l'éditeur *3D Ouest*, spécialisé dans les applications destinées aux collectivités.

Mme Annick CHEVALIER et M. Sylvain DURET se sont déplacés à la mairie de *Sévrier* en *Haute-Savoie* pour une démonstration en situation réelle du logiciel.

L'équipe de la commission « affaires scolaires et jeunesse » est d'ores et déjà aux travaux pour rassembler les informations nécessaires au paramétrage de l'application.

Enfin, Mme Annick CHEVALIER et M. Sylvain DURET ont rendez-vous le Jeudi 15 Mai 2014 avec la trésorière pour valider les aspects comptables du changement de système de facturation, qui se fera dès lors directement par la trésorerie.

#### **Commission « Communication, animation, culture et patrimoine » :**

M. Luc LEGER rappelle au conseil municipal les différents dossiers en cours gérés par cette commission :

- Fleurissement : dossier confié à Mme Aline BLANC
- Animation
- Mise en place de points d'informations dans les hameaux
- Décoration de la salle du conseil municipal
- Mise en place d'une boîte à idée, installée à l'extérieur du bâtiment de la mairie
- Elaboration d'un petit journal d'information, distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Ce document s'intitulera « Le Petit Saint Albanais »

M. Luc LEGER indique que plusieurs personnes extérieures au conseil municipal sont susceptibles de rejoindre cette commission pour participer aux dossiers en cours.

#### **Commission « Travaux divers, bâtiments, voirie » :**

M. Henri GRIMONET présente au moyen d'un diaporama projeté à l'assemblée un point technique complet sur les travaux en cours sur la R.D. 921 et ceux des structures destinées au championnat du monde d'aviron.

Fin du conseil municipal à 22h00

M. DURET  
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER  
Président de séance